Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026026-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.026 Opération d'aménagement « Gaité Sud » - Cessions foncières
Elue en charge du rapport : Mme Ducamin

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2141-1 et L.3221-1 ;
- **VU** le permis d'aménager communal enregistré sous le n°PA3528120M0001 et délivré le 14 septembre 2021 pour l'aménagement du secteur de la Gaité Sud en un lotissement comprenant 3 ilôts de logements collectifs, l'aménagement de jardins familiaux et la réalisation des espaces communaux, ainsi que son permis modificatif délivré le 09 janvier 2026 ;
- **VU** le budget annexe « Gaîté Sud » ;
- **VU** l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 23 janvier 2026 ;
- **VU** l'avis de la Commission Transition Urbaine et Ecologique en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Marie Ducamin, Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser une cession foncière.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026026-DE

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine